



PROGRAMME LEADER 2014-2022

PARC LIVRADOIS-FOREZ

Compte rendu

Comité de programmation du 14 octobre 2022 à 14h00

A la Maison du Parc

Membres participants :

Collège élus :

- Tony BERNARD, Vice-Président du Parc Livradois-Forez
- Myriam FOUGERE, Conseillère Régionale Auvergne-Rhône Alpes
- Stéphane RODIER, Président du Parc Livradois-Forez
- Chantal FACY, Maire de Cunlhat
- Christiane SAMSON, Maire de Courpière
- Martine MUNOZ, Adjointe au maire de la ville de Thiers

Collège privés :

- Laurent BACHELERIE, Agriculteur
- Marie-Jo BARRAS, Réseau « les coccinelles du Livradois-Forez »
- Rémy DELAGE, Président de l'association des vieux travailleurs de Thiers
- Alain GIRONDE, Président de l'association "Châteldon Loisirs et Détente"
- Alain GUERINGER, Agriculteur, Président de l'association de sauvegarde de la Ferrandaise
- Fanny HERBERT, Association la Trouée
- Jean JALLAT, Secrétaire de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
- Anna VERSEILS, Boulangère bio

Autres participants :

- John LEYGNAC, Chargé de mission LEADER au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Anne-Laure MAZEL, Instructrice-gestionnaire LEADER & Foncier Agricole au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Eric COURNUT, Directeur-adjoint et coordonnateur du programme LEADER du Parc Livradois-Forez
- Amélie DEBIEVRE, Chargée de mission LEADER du Parc Livradois-Forez

Membres excusés :

- Nathalie MARIN, Vice-Présidente de la Communauté de communes Billom Communauté
- Valérie PRUNIER, Conseillère départementale d'Ambert
- Etienne ASTIER, Architecte
- Carine CHOSSIDIÈRE, Présidente association de parents d'élèves
- Guy GUEDON, Président de l'Association des propriétaires forestiers de la Montagne Thiernoise
- Rémi JAKUBOWSKI, Chef d'entreprise à Thiers
- Laetitia MENDYKA, Cheffe d'entreprise à Thiers
- Jacques BECHON, Membre d'associations Thiernoises de création et manifestations culturelles
- Gérard LECOQ, Prestataire touristique

Autres participants excusés :

- Nathalie VITRAT, Sous-Préfète d'Ambert
- Bertrand COIFFARD, ASP
- Dominique VERGNAUD, Directeur du Parc Livradois-Forez



| Quorum global | | | Quorum secteur privé | | |
|------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|------------------------|-----------------|
| Nombre d'invités | Nombre présents | Quorum respecté | Nombre total de présents | Nombre privés présents | Quorum respecté |
| 24 | 14 | OUI | 14 | 8 | OUI |

Le double quorum étant atteint, le comité peut se réunir et délibérer valablement.

Tony BERNARD, Président du GAL, remercie pour leur participation John LEYGNAC et Anne-Laure MAZEL du Conseil régional, les membres du Comité de programmation ainsi que l'équipe technique LEADER du Parc.

1- Validation du compte rendu de la réunion du 27 juin 2022 et de la consultation écrite du 9 septembre 2022

Le compte rendu de la réunion du 27 juin a été transmis par mail le 7 juillet 2022 et n'a pas fait l'objet de remarque. Celui de la consultation écrite du 9 septembre a été transmis par mail le 26 septembre et n'a pas fait l'objet de remarque. Suite à cette consultation écrite, la demande d'enveloppe complémentaire a été transmise à la Région.

John LEYGNAC indique que la Région a bien reçu l'ensemble des demandes complémentaires et que l'analyse de celles-ci est en cours. 2,8 millions d'euros de crédits LEADER devraient ainsi être redistribués. Chacun des GAL sera informé début novembre du montant d'enveloppe complémentaire qui lui est attribué.

Aucune remarque n'étant formulée, les 2 comptes rendus sont validés à l'unanimité.

2- Examen pour programmation des demandes de subvention

19 dossiers sont examinés pour programmation dont 2 pour une nouvelle programmation. Ils ont été envoyés aux membres du Comité technique le 5 octobre 2022 par courriel pour avis. Aucune remarque n'a été formulée.

Ces dossiers ont parallèlement été validés par les services de la Région.

Jean JALLAT souligne la dynamique encore très forte du programme LEADER du Parc Livradois-Forez.

FICHE ACTION 1-1 : DONNER AUX CENTRES-BOURGS LES MOYENS DE LEUR RAYONNEMENT ET LEUR PERMETTRE DE JOUER PLEINEMENT LEUR ROLE DE CENTRALITE

1- SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ : Etudes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la révision de la Charte du Parc

Ce dossier passe pour une nouvelle programmation.

Eric COURNUT rappelle qu'un premier dossier concernant les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à l'élaboration du projet de Charte du Parc a été programmé le 7 avril dernier. Un prorata est appliqué en fonction du périmètre d'étude éligible au programme LEADER.

En accord avec la région, ces études sont financées à 100 % par le Conseil régional et le programme LEADER sur leur montant TTC suivant le plan de financement suivant :

| DEPENSES TTC | | RECETTES | |
|--|------------------|-----------------------------|------------------|
| Prestation de services Lot 1 - Études préalables et élaboration de la Charte 2026-2041 | 221 790 € | Union Européenne (LEADER) | 122 389 € |
| Prestation de services Lot 2 - Carnet de paysages de la Charte 2026-2041 | 26 064 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 125 465 € |
| TOTAL | 247 854 € | TOTAL | 247 854 € |

Lors de l'instruction du dossier en avril dernier, le plan de financement présenté ne respectait pas le plan de financement validé entre les services du Parc et les services du Conseil régional en fin d'année 2021. Le plan de financement présenté en avril dernier était le suivant :

| DEPENSES HT éligibles proratisées | | RECETTES | |
|--|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Prestation de services Lot 1 - Études préalables et élaboration de la Charte 2026-2041 | 136 899.88€ | Union Européenne (LEADER) (49.4%) | 75 544.61€ |
| Prestation de services Lot 2 - Carnet de paysages de la Charte 2026-2041 | 16 088.00€ | Région Auvergne-Rhône-Alpes (50.6%) | 77 443.27€ |
| TOTAL | 152 987.88 € | TOTAL | 152 987.88 € |

Or, en accord avec les services du Conseil régional, le taux de financement LEADER proposé est de 80% sur le montant HT éligible proratisé des études soit :

| DEPENSES HT éligibles proratisées | | RECETTES | |
|--|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Prestation de services Lot 1 - Études préalables et élaboration de la Charte 2026-2041 | 136 899.88€ | Union Européenne (LEADER) (80%) | 122 390.30€ |
| Prestation de services Lot 2 - Carnet de paysages de la Charte 2026-2041 | 16 088.00€ | Région Auvergne-Rhône-Alpes (20%) | 30 597.58€ |
| TOTAL | 152 987.88 € | TOTAL | 152 987.88 € |

Stéphane RODIER, Président du Parc ne prend pas part au vote.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée soit de 15/20 au titre de la grille d'analyse et de 6/6 pour les critères de sélection
- Accorder une subvention complémentaire à hauteur de 46 845,69 €. Le total de la subvention LEADER accordée pour ce dossier est donc de 122 390,30 €.

2- SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ : Mission de concertation grand public pour la révision de la Charte du Parc

Ce dossier passe pour une nouvelle programmation.

Eric Cournut rappelle qu'il a déjà été présenté et programmé lors de la réunion du Comité de programmation du 27 juin dernier.

En accord avec la région, il est financé à 100 % par le Conseil régional et le programme LEADER sur son montant TTC suivant le plan de financement suivant :

| DEPENSES TTC | | RECETTES | |
|------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Prestation de services | 31 740 € | Union Européenne (LEADER) | 15 672 € |
| | | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 16 068 € |
| TOTAL | 31 740 € | TOTAL | 31 740 € |

Lors de l'instruction du dossier pour le financement LEADER le 27 juin dernier, le plan de financement présenté et validé par le comité de programmation était le suivant :

| DEPENSES HT éligibles proratisées | | RECETTES | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Prestation de services | 19 591.51 € | Union Européenne (LEADER) (49.37%) | 9 673.54€ |
| | | Région Auvergne-Rhône-Alpes (50.63%) | 9 917.97€ |
| TOTAL | 19 591.51 € | TOTAL | 19 591.51€ |

Or, ce plan de financement ne respectait pas le plan de financement validé entre les services du Parc et les services du Conseil régional qui prévoyait un taux de financement LEADER de 80% sur le montant HT éligible proratisé des études soit :

| DEPENSES HT éligibles proratisées | | RECETTES | |
|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Prestation de services | 19 591.51 € | Union Européenne (LEADER) (80%) | 15 671.99€ |
| | | Région Auvergne-Rhône-Alpes (20%) | 3 919.52€ |
| TOTAL | 19 591.51 € | TOTAL | 19 591.51€ |

Stéphane RODIER, Président du Parc ne prend pas part au vote.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée soit de 15/20 au titre de la grille d'analyse et de 6/6 pour les critères de sélection
- Accorder une subvention complémentaire à hauteur de 5 998,45 €. Le total de la subvention LEADER accordée pour ce dossier est donc de 15 671,99 €.

3- Communauté de communes Ambert Livradois Forez : Elaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de communes « Ambert Livradois Forez »

Ce dossier passe directement en programmation.

Tony BERNARD et Chantal FACY soulignent l'importance de ce projet structurant pour le territoire. C'est une belle démarche et il est important que l'ensemble du territoire d'ALF puisse en bénéficier.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Schéma directeur | 35 800,00 € | LEADER (38%) | 13 700,00 € |
| | | ADEME (42%) | 14 940,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 7 160,00 € |
| TOTAL | 35 800,00 € | TOTAL | 35 800,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 15/20 au titre de la grille d'analyse (3/4 pour la cohésion et l'échelle territoriale du projet) et de 6/6 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 13 700 € de LEADER.

4- Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois : Acquisition de 21 abris vélos sécurisés et services associés

Ce dossier passe directement en programmation.

Alain GUERINGER demande des précisions sur les types de dépense.

Tony BERNARD explique que certains abris sont très sécurisés dans les zones les plus à risque alors que les autres sont plus simples et moins onéreux. Le deuxième type de dépenses concerne la fourniture de services pour les vélos : bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, station de réparation et gonflage.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|---|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Fourniture et installation d'abris à vélo sécurisés | 136 710,00 € | LEADER (23%) | 33 011,10 € |
| | | ALVEOLE (57%) | 80 729,70 € |
| Fourniture et pose de services vélos | 5 466,00 € | Autofinancement (20%) | 28 435,20 € |
| TOTAL | 142 176,00 € | TOTAL | 142 176,00 € |

Tony BERNARD en tant que Président du Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois ne prend pas part au vote.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée soit de 15/20 au titre de la grille d'analyse et de 6/6 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 33 011,10 € de LEADER.

5- Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois : Elaboration d'un schéma directeur cyclable et études complémentaires

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude | 99 150,00 € | LEADER (20%) | 19 830,00 € |
| | | ADEME (60%) | 59 490,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 19 830,00 € |
| TOTAL | 99 150,00 € | TOTAL | 99 150,00 € |

Tony BERNARD en tant que Président du Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois ne prend pas part au vote.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée soit de 15/20 au titre de la grille d'analyse et de 5/6 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 19 830 € de LEADER.

6- Communauté de communes Ambert Livradois Forez : Etude de mobilité et plan de déplacement pour les communes d'Ambert, Arlanc et Cunhat

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude de déplacement | 39 975,00 € | LEADER (30%) | 11 992,00 € |
| | | CD Puy-de-Dôme (50%) | 19 988,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 7 995,00 € |
| TOTAL | 39 975,00 € | TOTAL | 39 975,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 15/20 au titre de la grille d'analyse (3/5 pour la cohésion et échelle territoriale du projet) et de 6/6 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 11 992 € de LEADER.

7- Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle : Etude d'aménagement et de requalification des abords du plan d'eau

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude | 32 375,00 € | LEADER (80%) | 25 900,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 6 475,00 € |
| TOTAL | 32 375,00 € | TOTAL | 32 375,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 12/20 (3/4 pour l'innovation et le développement) au titre de la grille d'analyse et de 5/6 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 25 900 € de LEADER.

FICHE ACTION 1-2 : REINVENTER LES CENTRES-BOURGS PAR DE SOPERATIONS D'AMENAGEMENT INNOVANTES ET AMBITIEUSES – BLOC D'ACTIONS 3

8- Commune de Saint-Jean-des-Ollières : Etude complémentaire pour la réhabilitation des bâtiments Archou et Bouchut

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude | 13 400,00 € | LEADER (80%) | 10 720,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 2 680,00 € |
| TOTAL | 13 400,00 € | TOTAL | 13 400,00 € |

Fanny HERBERT demande s'il est prévu une évaluation plus fine des dispositifs concernant les centres bourgs dans le programme LEADER et notamment par rapport à toutes les études financées.

Eric CURNUT précise que ces dispositifs et ces opérations étaient systématiquement accompagnés par l'atelier d'urbanisme du Parc qui les capitalise et les partage régulièrement avec ses partenaires. Une réunion à l'occasion des 10 ans de l'atelier d'urbanisme sera organisée le 12 janvier prochain et sera une nouvelle occasion d'échanger entre tous les partenaires et élus sur les actions soutenues pendant 10 ans notamment sur les centres bourgs.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 13/20 (3/4 pour la pérennité économique et 2/4 pour la cohésion et échelle territoriale du projet) au titre de la grille d'analyse et de 3/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 10 720 € de LEADER.

9- Commune de Puy Guillaume : Etude sur la modernisation et l'évolution de plusieurs équipements publics

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude | 63 700,00 € | LEADER (58%) | 37 000,00 € |
| | | Département (22%) | 14 000,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 12 700,00 € |
| TOTAL | 63 700,00 € | TOTAL | 63 700,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée soit de 13/20 au titre de la grille d'analyse et de 4/4 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 37 000 € de LEADER.

10- Commune de Puy Guillaume : Etude d'opportunité d'implantation d'un tiers-lieu dans l'ancienne gare

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude | 38 637,50 € | LEADER (51%) | 19 700,00 € |
| | | Département (29%) | 11 199,85 € |
| | | Autofinancement (20%) | 7 737,65 € |
| TOTAL | 38 637,50 € | TOTAL | 38 637,50 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée soit de 13/20 au titre de la grille d'analyse et de 4/4 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 19 700 € de LEADER.

**11- Commune d'Ambert : Réaménagement de la place des Minimes et de la rue de la Fileterie
Etude d'opportunité d'implantation d'un tiers-lieu dans l'ancienne gare**

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|
| Lot 1 terrassement / réseaux / maçonnerie | 20 081,00 € | LEADER (34%) | 24 767,31 € |
| Lot 2 revêtement bitumineux | 1 848,00 € | | |
| Lots 3 et 4 mobilier urbain / signalétique | 19 306,00 € | Région (45%) | 32 582,95 € |
| Rénovation fontaine | 30 890,00 € | Préfecture 63 (20%) | 14 774,74 € |
| TOTAL | 72 125,00 € | TOTAL | 72 125,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 12/20 (3/4 pour la pérennité économique et innovation et développement) au titre de la grille d'analyse et de 3/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 24 767,31 € de LEADER.

12- Commune de Châteldon : Rénovation d'une cellule commerciale en centre-bourg

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Réhabilitation du local commercial | 113 983,09 € | LEADER (33%) | 37 849,47 € |
| | | Région (47%) | 53 337,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 22 796,62 € |
| TOTAL | 113 983,09 € | TOTAL | 113 983,09 € |

Tony BERNARD en tant que Maire de Châteldon ne prend pas part au vote.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 12/20 (3/4 pour la pérennité économique et 3/4 pour l'innovation et le développement) au titre de la grille d'analyse et de 3/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 37 849,47 € de LEADER.

FICHE ACTION 2-2 : MIEUX VALORISER LES RESSOURCES LOCALES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ

13- Communauté de communes Ambert Livradois Forez : Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de rénovation de l'abattoir

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES | |
|----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude assistance AMO | 36 500,00 € | LEADER (80%) | 29 200,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 7 300,00 € |
| TOTAL | 36 500,00 € | TOTAL | 36 500,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée à 16/20 au titre de la grille d'analyse et de 2/2 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 29 200 € de LEADER.

14- Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez : Réalisation de documents et exposition pour la promotion du bois de sapin du Livradois-Forez

Ce dossier passe directement en programmation.

Anna VERSEILS s'interroge sur ce dossier en raison de son faible coût par rapport aux objectifs très importants qu'il présente. Tony BERNARD partage cette interrogation et demande si une diffusion est prévue auprès des nombreux propriétaires forestiers du Livradois-Forez.

Le livret doit être imprimé à 2000 exemplaires pour être diffusé en priorité aux partenaires régionaux de la filière (architectes, prescripteurs bois, élus) et aux entreprises de la filière.

L'ensemble des membres du comité de programmation propose de revoir et éventuellement modifier le nombre d'exemplaires imprimés ainsi que la diffusion du document notamment aux nombreux propriétaires concernés.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité d'ajourner la programmation de ce dossier.

**FICHE ACTION 3-3 : RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET
PROMOUVOIR LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE**

15- MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ : Edition d'un magazine pour renforcer la reconnaissance des spécificités du Livradois-Forez

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|---------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Mise en page | 1 885,00 € | LEADER (80%) | 42 433,60 € |
| impression | 43 000,00 € | | |
| Rédac gd reportage | 975,00 € | Autofinancement (20%) | 10 608,40 € |
| Présentoirs | 3 092,00 € | | |
| Traduction magazine | 1 090,00 € | | |
| diffusion | 3 000,00 € | | |
| TOTAL | 53 042,00 € | TOTAL | 53 042,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 14/20 (4/4 pour la pérennité économique et 4/4 pour la cohésion et échelle territoriale du projet) au titre de la grille d'analyse et de 3/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 42 433,60 € de LEADER.

16- MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ : Démarche qualité et schéma d'accueil et d'information touristique - phase 2

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | Correctif SHAREPOINT | RECETTES HT | |
|--------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------|--------------------|
| Audits blancs | 3 725,00 € | | | LEADER (75%) |
| Salaire 01/06 au 31/12/2022 | 18 655,87 € | | | |
| Salaire 01/01 au 31/05/2023 | 13 289,85 € | Autofinancement (25%) | | 10 514,99 € |
| Frais de structure | 6 389,15 € | | | |
| TOTAL | 42 059,87 € | 42 059,85 € | TOTAL | 42 059,87 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée de 12/20 au titre de la grille d'analyse et de 2/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 31 544,88 € de LEADER.

17- MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ : Démarche qualité et schéma d'accueil et d'information touristique - phase 3

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Salaire 01/06 au 30/11/2023 | 16 119,00 € | LEADER (70%) | 15 900,01 € |
| Frais de structure | 3 223,80 € | | |
| Audit complet | 1 730,00 € | Autofinancement (30%) | 6 814,29 € |
| Audit mystère | 1 641,50 € | | |
| TOTAL | 22 714,30 € | TOTAL | 22 714,30 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Valider la notation proposée de 12/20 au titre de la grille d'analyse et de 2/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 15 900,01 € de LEADER.

18- CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE : Valorisation des spécificités des Jasseries des Chaumettes et des Supeyres

Ce dossier passe directement en programmation.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Etude | 19 950,00 € | LEADER (80%) | 15 960,00 € |
| | | Autofinancement (20%) | 3 990,00 € |
| TOTAL | 19 950,00 € | TOTAL | 19 950,00 € |

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- Augmenter la notation proposée pour la porter à 15/20 au titre de la grille d'analyse (3/4 pour la pérennité économique et 2/4 pour la cohésion et échelle territoriale du projet) et de 3/3 pour les critères de sélection.
- Accorder une subvention à hauteur de 15 960 € de LEADER.

19- SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ : Edition des guides de visite patrimoniale des bourgs du Livradois-Forez

Ce dossier passe directement en programmation.

Plusieurs membres du comité de programmation soulignent la qualité de ces documents qui ont été édités il y a une douzaine d'années et l'importance de leur réédition et de leur mise à jour pour continuer à faire connaître la richesse patrimoniale de nos principaux bourgs touristiques.

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Traduction | 4 400,00 € | LEADER (80%) | 16 011,20 € |
| Maquette | 6 110,00 € | | |
| Impression | 9 504,00 € | Autofinancement (20%) | 4 002,80 € |
| TOTAL | 20 014,00 € | TOTAL | 20 014,00 € |

Stéphane RODIER, Président du Parc ne prend pas part au vote.

Le Comité de programmation décide à l'unanimité de :

- **Valider la notation proposée de 12/20 au titre de la grille d'analyse et de 2/3 pour les critères de sélection.**
- **Accorder une subvention à hauteur de 16 011,20 € de LEADER.**

3- Etat d'avancement de la programmation

La liste des opérations programmées est consultable sur le site internet du Parc. Elle intègre l'ensemble des dossiers examinés et programmés depuis le début du programme, y compris ceux examinés aujourd'hui. La maquette financière globale du programme mise à jour figure en annexe de ce compte rendu.

7 165 603,73 € de subventions LEADER sont désormais programmées soit 248 opérations représentant 92 % de l'enveloppe totale de 7 814 820,00 € de LEADER. Le GAL dispose encore d'environ 30 dossiers à instruire et à programmer d'ici juin 2023.

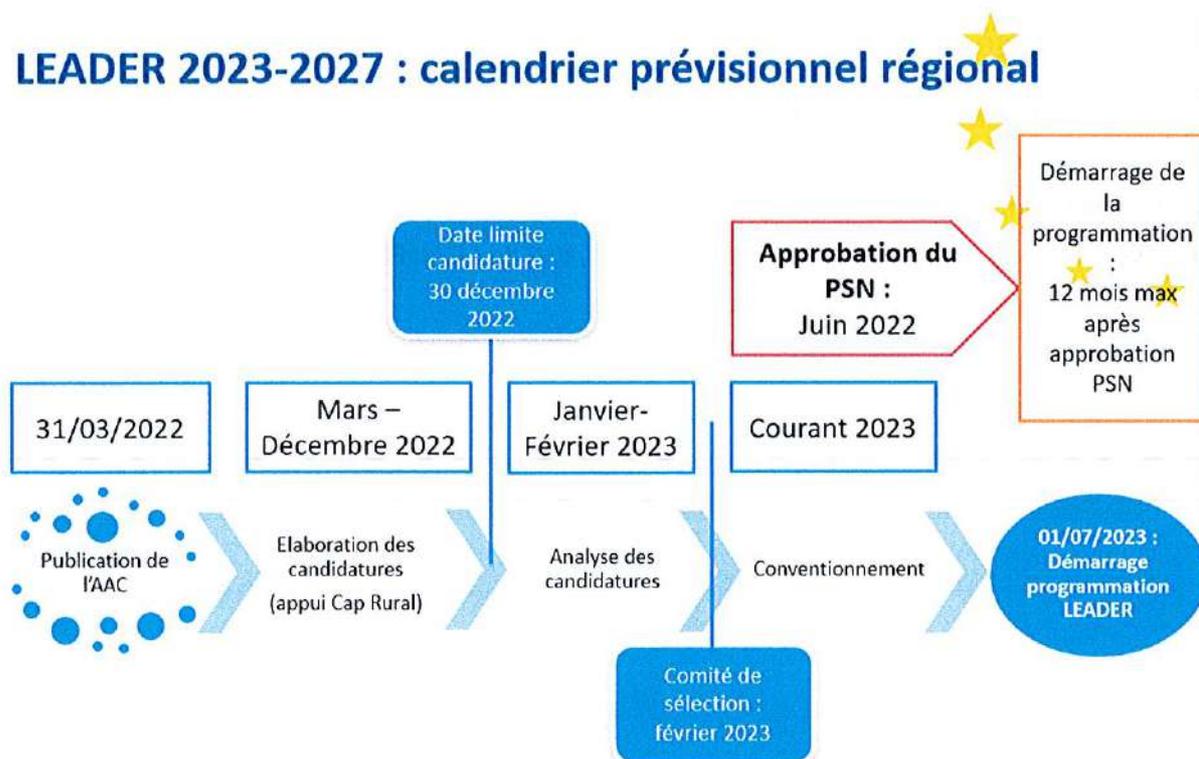
149 dossiers ont été payés pour un total de 3 933 430,88 € soit 50 % de l'enveloppe globale.

Tony BERNARD remercie les équipes et se félicite des bonnes relations entre les services de la Région et du GAL.

4- Elaboration de la candidature LEADER 2023-2027

Eric COURNUT, rappelle le calendrier pour l'élaboration de la candidature au prochain programme LEADER 2023-2027.

LEADER 2023-2027 : calendrier prévisionnel régional



Rappel des nouveaux périmètres territoriaux des GAL demandés par la région

Objectif d'environ 12 GAL, dans les respects des critères suivants :

1. Composé d'EPCI entiers, y compris sur les zones de PNR ;
2. Exclusion des communes des métropoles (Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Saint-Etienne) à l'exception des périmètres de PNR ;
3. Echelle départementale, tout en s'autorisant le dépassement des frontières administratives, ce qui nécessite le respect d'au moins deux critères parmi les trois suivants :
 - ★ Au moins 200 000 habitants
 - ★ Au moins 2 500 km²
 - ★ Au moins 9 EPCI

Depuis plusieurs mois les GAL du Puy-de-Dôme travaillent ensemble (tant au niveau technique que politique) pour définir les conditions d'une candidature commune. Un groupement de commande entre nos six territoires a été mis en place pour solliciter l'appui d'un bureau d'études pour nous aider à élaborer cette candidature.



LEUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER



Les six territoires du Puy-de-Dôme concernés sont les suivants :

- Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Communauté de Communes Plaine Limagne
- PETR du Grand Clermont
- PNR Livradois-Forez
- PNR Volcans d'Auvergne
- SMAD des Combrailles,

Suite à un appel d'offre, le bureau d'étude sélectionné le 8 juin dernier est le cabinet MATI (qui nous avait accompagné lors de l'élaboration de la précédente candidature).

Un rencontre territoriale a eu lieu le 30 août dernier en Livradois-Forez. Elle a réuni environ 40 participants.

Un séminaire thématique sur le tourisme a eu lieu à l'échelle départementale le 20 septembre



LEUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER



LEUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER



Calendrier des prochaines réunions prévues pour l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2023-2027 du Puy-de-Dôme

17 octobre 14 h – 17 h à la salle d'honneur – 8 rue de l'Hôtel de Ville 63350 Maringues - **Séminaire thématique sur les centres bourgs**

24 octobre 14 h – 16 h à Pascalys - Clermont Fd - **Comités de pilotage N°2**

26 octobre 9 h – 12 h à la salle Multiactivités – 11 chemin sous le Parc 63730 Plauzat - **Séminaire thématique sur l'emploi et les services**

28 octobre 14 h – 16 h à la salle du Conseil de Mond'Arverne Communauté - ZA Le Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton - **Conférence des partenaires**

14 novembre 14 h – 16 h - Salle Créa à la pépinière d'entreprises Jean Claret à la Pardieu (elle est à 700 mètres de Pascalys) - Clermont Fd- **Comités de pilotage N°3**

25 novembre 14 h – 16 h lieu à fixer vers Clermont-Ferrand - **Rencontre demain LEADER**

5- Dates des prochaines réunions du comité de programmation

La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le **mardi 20 décembre 2022** de 17h à 18 h 30.

6- Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soumise aux membres du Comité de programmation.

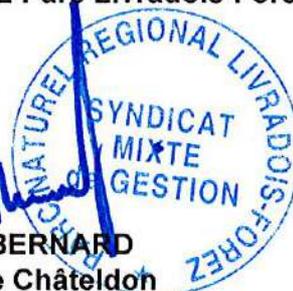
La séance est levée à 16h00.

Compte rendu réalisé par le Parc Livradois-Forez.

Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont, le 20 octobre 2022.

Le Président du GAL Parc Livradois-Forez,


Tony BERNARD
Maire de Châteldon





3- Examen pour programmation des demandes de subvention

| N° sous mesure | Fiche Action | Intitulé de l'opération | Maitre d'ouvrage | Date réception courrier | Date présentation pour avis préalable | Note de sélection obtenue | Montant TOTAL éligible | Subvention LEADER sollicitée à soumettre au vote | Instruction validée |
|----------------|-----------------|--|---|-------------------------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|--|---------------------|
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Etudes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la révision de la Charte du Parc | Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez | 06/01/2022 | 07/04/2022 | 15/20 | 152 987,88 € | 46 845,69 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Mission de concertation grand public pour la révision de la Charte du Parc | Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez | 25/03/2022 | 27/06/2022 | 15/20 | 19 591,51 € | 5 998,45 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Elaboration d'un schéma directeur cyclable de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez | Communauté de communes Ambert Livradois Forez | 06/05/2022 | Passage directe en programmation | | 35 800,00 € | 13 700,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Acquisition de 21 abris vélos sécurisés et services associés | Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiermois | 11/06/2021 | Passage directe en programmation | | 142 176,00 € | 33 011,10 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Elaboration d'un schéma directeur cyclable et études complémentaires | Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiermois | 25/03/2022 | Passage directe en programmation | | 99 150,00 € | 19 830,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Etude de mobilité et plan de déplacement pour les communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat | Communauté de communes Ambert Livradois Forez | 16/02/2022 | Passage directe en programmation | | 39 975,00 € | 11 992,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-1 (V2) | Etude d'aménagement et de requalification des abords du plan d'eau | Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle | 20/06/2022 | Passage directe en programmation | | 32 375,00 € | 25 900,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-2 (V5) | Etude complémentaire pour la réhabilitation des bâtiments Archou et Bouchut | Commune de Saint-Jean des Ollières | 10/08/2021 | Passage directe en programmation | | 13 400,00 € | 10 720,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-2 BA3 (V5) | Etude sur la modernisation et l'évolution de plusieurs équipements publics | Commune de Puy Guillaume | 01/02/2022 | Passage directe en programmation | | 63 700,00 € | 37 000,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-2 BA3 (V5) | Etude d'opportunité d'implantation d'un tiers-lieu dans l'ancienne gare | Commune de Puy Guillaume | 01/02/2022 | Passage directe en programmation | | 38 637,50 € | 19 700,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 1-2 BA3 (V4) | Réaménagement de la place des Minimes et de la rue de la Fileterie | Commune d'Ambert | 24/09/2019 | Passage directe en programmation | | 72 125,00 € | 24 767,31 € | OUI |

| | | | | | | | | |
|------|-----------------|--|---|------------|----------------------------------|--------------|-------------|-----|
| 19.2 | FA 1-2 BA3 (V4) | Rénovation d'une cellule commerciale en centre bourg | Commune de Chateeldon | 24/09/2019 | Passage directe en programmation | 113 983,09 € | 37 849,47 € | OUI |
| 19.2 | FA 2-2 (V1) | Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de rénovation de l'abattoir | Communauté de communes Ambert Livradois Forez | 14/04/2022 | Passage directe en programmation | 36 500,00 € | 29 200,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 3-3 (V2) | Edition d'un magazine pour renforcer la reconnaissance des spécificités du Livradois-Forez | Maison du tourisme du Livradois-Forez | 10/01/2022 | Passage directe en programmation | 53 042,00 € | 42 433,60 € | OUI |
| 19.2 | FA 3-3 (V2) | Démarche qualité et schéma d'accueil et d'information touristique - phase 2 | Maison du tourisme du Livradois-Forez | 03/05/2022 | Passage directe en programmation | 42 059,85 € | 31 544,88 € | OUI |
| 19.2 | FA 3-3 (V2) | Démarche qualité et schéma d'accueil et d'information touristique - phase 3 | Maison du tourisme du Livradois-Forez | 05/10/2022 | Passage directe en programmation | 22 714,30 € | 15 900,01 € | OUI |
| 19.2 | FA 3-3 (V2) | Valorisation des spécificités des Jasseries des Chaumettes et des Supeyres | Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne | 24/03/2022 | Passage directe en programmation | 19 950,00 € | 15 960,00 € | OUI |
| 19.2 | FA 3-3 (V2) | Edition de guides de visite patrimoniale des bourgs du Livradois Forez | Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez | 01/03/2022 | Passage directe en programmation | 20 014,00 € | 16 011,20 € | OUI |

1 018 181,13 € 438 363,71 €

Etat de la maquette financière du programme au 14/10/2022

Etat au 14/10/2022

LEADER

| Fiche Action | Maquette initiale | Maquette suite CP 30/06/2021 | Subvention LEADER programmée | % | Subvention LEADER payée | % |
|--|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------|----------------------------|---------------|
| 1-1: Donner au centre-bourg les moyens de leur rayonnement et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de centralité | 230 000,00 € | 988 000,00 € | 619 986,91 € | 62,75% | 137 814,46 € | 13,95% |
| 1-2: Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses | 1 307 000,00 € | 2 726 400,00 € | 2 619 375,03 € | 96,07% | 1 934 180,79 € | 70,94% |
| 2-1: Développer l'implication sociétale des entreprises et des organisations | 653 500,00 € | 620 000,00 € | 584 856,33 € | 94,33% | 434 738,57 € | 70,12% |
| 2-2: Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez | 499 000,00 € | 604 000,00 € | 709 552,23 € | 117,48% | 230 566,76 € | 38,17% |
| 3-1: Développer les outils et les usages numériques | 307 500,00 € | 630 500,00 € | 405 506,59 € | 64,32% | 326 224,54 € | 51,74% |
| 3-2: Favoriser les réseaux et l'innovation organisationnelle au service des pratiques vertueuses | 231 000,00 € | 325 100,00 € | 338 514,49 € | 104,13% | 106 762,29 € | 32,84% |
| 3-3: Renforcer le sentiment d'appartenance et promouvoir les spécificités du territoire | 615 000,00 € | 913 500,00 € | 882 719,69 € | 96,63% | 136 017,66 € | 14,89% |
| 4: Coopération interterritoriale et transnationale | 192 000,00 € | 116 000,00 € | 85 277,85 € | 73,52% | 67 518,24 € | 58,21% |
| 5: Coordination, animation, gestion, communication et évaluation du programme | 692 117,00 € | 891 320,00 € | 919 814,61 € | 103,20% | 559 607,57 € | 62,78% |
| TOTAL | 4 727 117,00 € | 7 814 820,00 € | 7 165 603,73 € | 91,69% | 3 933 430,88 € | 50,33% |